

Service des musées de France

Bureau de la diffusion numérique des collections

Lettre d'information du 02 septembre 2026

Actualités du catalogue collectif des musées



Notices du mois

Hornby Frank (fabricant) ; Meccano (marque), MECCANO, carton ; tôle ; assemblé ; impression ; peint, entre 1922 et 1927, Moirans-en-Montagne, musée du jouet. © GUYENNOT Florence

[Consulter cette ressource sur le site Musées](#)



Musées du mois

Schryver Louis De (1862-1942), Le Marchand des quatre saisons, huile sur toile, 1895, Cambrai, musée municipal Franck Boucourt/GRAHAL/musée de Cambrai

[Consulter cette ressource sur le site Musées](#)

Ressources du site Musées



Réserve du musée des arts et métiers, Paris
© SMF/Sous-direction des collections

Guide du troisième récolement des collections des musées de France

Les musées de France sont tenus de récoler leurs collections tous les dix ans : c'est-à-dire en vérifier la présence, la localisation, l'état de conservation, le marquage et la conformité à l'inventaire. L'objectif essentiel est qu'au terme du troisième récolement décennal (2026 – 2035), chaque musée puisse avoir vu 100 % de ses collections. À travers ce [guide](#), un éventail de méthodes est proposé aux professionnels, adaptées à la diversité des situations.

[Consulter la ressource sur le site Musées](#)



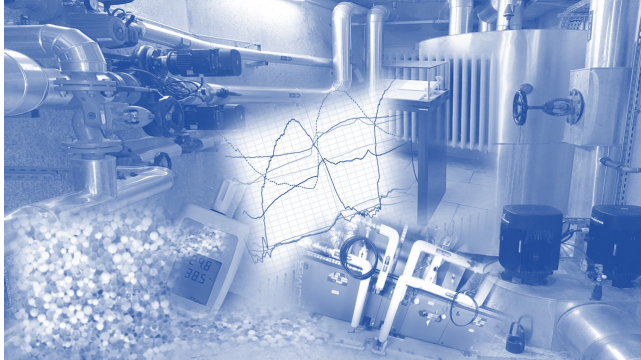
Besançon, musée des beaux et d'archéologie. Cliché mis à disposition par le musée

Informatiser et diffuser les collections d'un musée de France dans le contexte du troisième récolement décennal

L'informatisation réglementaire des collections et celle du récolement en particulier imposent des précautions constantes en termes d'administration et de sauvegarde des données collectées. Le troisième récolement renouvelle ces enjeux et impose une informatisation adaptée à la réalité des collections et aux informations déjà collectées durant les deux premiers exercices. Cette [nouvelle publication](#) est là pour vous aider.

[Consulter la ressource sur le site Musées](#)

Actualité des collections et du numérique



Dispositif éco énergie tertiaire : guide métier et guide technique pour le secteur culturel

Le ministère de la Culture poursuit son appui à la transition écologique, en soutenant les actions de réduction des consommations d'énergie dans les établissements culturels. Il propose ainsi deux guides pour le secteur culturel pour accompagner le déploiement du Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET), ou « décret tertiaire ». [Un guide métier](#) et [un guide technique](#) sont à la disposition des professionnels pour les aider à réduire l'impact environnemental de l'immobilier culturel mais aussi alléger leur facture énergétique.

[Consulter la ressource sur le portail du ministère de la Culture](#)



Cartographie des collections d'antiquités orientales conservées en France

Le réseau des Antiquités orientales en France (réseau AoF) vient de mettre en ligne une [cartographie](#) signalant les collections d'antiquités orientales conservées dans les institutions publiques françaises, afin de favoriser leur étude et une meilleure connaissance des civilisations du Proche-Orient ancien.

Le réseau AoF est un réseau professionnel créé et animé par le département des Antiquités orientales du musée du Louvre, pour accompagner la connaissance et la valorisation d'un patrimoine témoignant de près de 10 000 ans d'histoire, sur un territoire s'étendant de Chypre à l'Asie centrale, de la Turquie à la péninsule Arabique, en passant par la Syrie, le Liban, Israël, la Palestine, l'Irak, l'Iran ou encore le Caucase.

La cartographie des antiquités orientales en France, non exhaustive, a été réalisée par le service d'Études et de documentation du département des Antiquités orientales du Louvre en consultant archives et catalogues de collections et d'expositions, ainsi que les sites Internet des musées et les bases de données en ligne.

[Consulter la ressource sur le portail du ministère de la Culture](#)

Enquête du SMF sur les restes humains dans les collections publiques

Dix ans après l'enquête Van Praët-Chastanier sur les restes humains dans les collections publiques, le service des musées de France propose une nouvelle enquête pour mettre à jour ses données, signaler des fonds redécouverts dans l'intervalle ou des recherches récentes, dans un contexte législatif en pleine évolution.

Attention : seuls les musées de France sont invités à répondre à cette [enquête](#) d'ici le 15 septembre 2026.

[Répondre à l'enquête réservée aux musées de France](#)



[Se désabonner et gérer vos abonnements aux infolettres](#)

Ministère de la Culture :
[Nous contacter](#) | [Nous connaître](#) | [Faire aux questions](#)

